



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des affaires juridiques et
institutionnelles
Pôle affaires juridiques

Affaire suivie par
Corinne MARTIN
Chargée des affaires juridiques
Réf 23-JMB-055



**Banalisation de la journée Paul Sab'en
Fête pour les bénévoles et les
participants aux activités**

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
Vu la délibération 2020/01/CA-003 en date du 20 janvier 2020 portant M. Jean-Marc Broto à la
présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Considérant que le SCAS organise chaque année une journée festive à l'intention de
l'ensemble des personnels de l'université ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Banalisation de la journée du 1^{er} juin 2023

La journée du 1^{er} juin 2023 est banalisée à l'intention :

- des bénévoles participants à l'organisation de Paul Sab' en fête.
- et des personnels participants aux activités de Paul Sab' en fête.

Article 2 : Exécution

La directrice générale des services adjointe en charge du domaine ressources humaines et
développement social est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publication

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à
madame la rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle est affichée dans
le bâtiment de l'administration centrale sur le campus de Toulouse.

Fait à Toulouse, le 21 avril 2023

Jean-Marc BROTO

